



uOttawa

Faculté de droit
Faculty of Law

Section de droit civil
Civil Law Section

Journée Germain-Brière « L'interprétation juridique »

Le samedi 18 novembre 2017
13 h à 16 h, Pavillon Fauteux, salle 302
57, rue Louis-Pasteur, Université d'Ottawa

Programme

12 h **Inscription** (entrée principale, pavillon Fauteux)

13 h **Mot de bienvenue**

Monsieur Pierre Thibault, doyen adjoint et secrétaire, Faculté de droit,
Section de droit civil, Université d'Ottawa

13 h 05 **Première partie - Interprétation légale**

« L'intention du législateur : un construit juridique »

Au Canada, le principe moderne de Driedger a été déclaré « la méthode d'interprétation législative privilégiée » par la Cour suprême du Canada, mais certains auteurs notent un manque de cohérence des tribunaux dans l'utilisation de ce principe, notamment une alternance déroutante dans leurs décisions entre textualisme et intentionalisme. La thèse selon laquelle l'intention du législateur est en fait un construit juridique permet peut-être de sortir de ce malaise conceptuel, ce que fera l'objet de la présentation.

- **Mistrale Goudreau** est professeur titulaire à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa où elle enseigne la propriété intellectuelle, la rédaction et l'interprétation des lois ainsi que des cours sur les enjeux contemporains de la réglementation des technologies.

« **L'interprétation des chartes de droits constitutionnels et la légitimité institutionnelle** ».

- **Charles-Maxime Panaccio** est professeur agrégé à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa où il enseigne la preuve civile, la philosophie du droit ainsi que l'éthique et la déontologie.

« **Regard sur l'influence des Chartes sur le droit civil** »

Sera explorée l'influence des Chartes sur le droit civil dans la perspective de débusquer l'impact concret de la protection des droits fondamentaux dans les relations entre particuliers.

- **Jérémie Torres Ceyte** est avocat et chargé de cours à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Après avoir suivi un cursus initial en France, il a obtenu un baccalauréat et un doctorat de l'Université de Montréal. Ses recherches sont axées principalement sur le droit des obligations et notamment ses rapports avec les droits fondamentaux.

14 h 15 **Période de questions**

14 h 30 **Pause (Atrium Tsampeleros, 3^e étage)**

14 h 50 **Deuxième partie - Interprétation contractuelle**

« **L'interprétation du contrat non-mutuel** »

Le contrat non-mutuel sera d'abord défini alors que les particularités entourant son interprétation seront ensuite étudiées.

- **Vincent Caron** est professeur adjoint à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa où il enseigne les obligations et le droit des assurances. Ses recherches portent sur l'interprétation du contrat d'adhésion, du contrat réglementé, du contrat de masse, et du contrat imposé.

« L'interprétation et le devoir de conseil »

Il sera notamment question du devoir de conseil qui incombe au juriste relatif à l'interprétation de clauses ambiguës déjà existantes.

- **Natacha Bouffard** est notaire membre de la Chambre des notaires du Québec depuis 1995 et occupe le poste de coordonnatrice de la maîtrise en droit notarial à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa depuis 2010.

15 h 50 **Période de questions**

15 h 55 **Mot de la fin**
Monsieur Pierre Thibault